



Milan à l'occasion de l'exposition Jerôme Bosch



La Libre Art, du 7 au 9 mars 2023





Preference Travel Team

Rue des Francs 79 bte 4 - 1040 Bruxelles Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

VOTRE PROGRAMME

MARDI 7 MARS

BRUXELLES > MILAN

Envol direct le matin avec Brussels Airlines depuis Zaventem.

Arrivée en fin de matinée à l'aéroport de Milan Linate et transfert en car à l'hôtel.

Visites à pied dans le centre historique de Milan. Nous découvrirons la **Galerie Victor-Emmanuel-II**, majestueux passage de verre et de fer construit en 1868 qui constitue avec ses magasins, ses cafés et ses restaurants, l'un des lieux les plus animés de Milan, l'extérieur du théâtre de la Scala et **la Piazza dei Mercanti**.

La place des Marchands est l'unique témoignage de la ville médiévale. Le Palazzo della Ragione ou Broletto Nuovo (1233), centre du pouvoir civil, la Loggia degli Osii (1316) de style gothique en marbre blanc et noir portant les blasons des six quartiers de la cité et la Casa dei Panigarola (XV^e s.) sont les vestiges de ce qui fut le centre judiciaire, administratif et marchand du Milan communal.





Déjeuner dans un restaurant à proximité du Duomo.

L'après-midi, nous visiterons **l'exposition 'Bosch et l'autre Renaissance'** qui se tient dans les salles du Palais royal, bel édifice de style néo-classique (1772) construit à l'emplacement du palais ducal des Visconti sur la place du Duomo.

Les chefs-œuvre emblématiques de Jérôme Bosch (c. 1450 - 1516), tel le *Triptyque de la Tentation de Saint-Antoine* et le *Triptyque des Ermites*, provenant des musées de Lisbonne, Madrid, Florence et Venise sont mis en relation avec des peintures, gravures et tapisseries de la Renaissance italienne et espagnole. A voir aussi, la reconstitution d'une *Wunderkammer*, cabinet de curiosités rassemblant des objets rares et précieux, échos de l'univers fantastique boschien.

Retour à l'hôtel. Dîner dans un restaurant proche de l'hôtel.

Nuitée à l'hôtel The Square Milano 4*.



MERCREDI 8 MARS MILAN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers l'**église Santa Maria delle Grazie** pour bénéficier d'une visite privée de la **« Cène » de Léonard de Vinci** dans le réfectoire du couvent dominicain.

De style gothique lombard, l'église a été remaniée en pur style Renaissance en 1492 par Bramante à la demande de Ludovic le More. L'architecte ajouta le grandiose dôme à 16 pans, l'harmonieux petit cloître et la sacristie. Le réfectoire du couvent annexe est orné de la célèbre peinture murale de Léonard de Vinci dont la minutieuse restauration a permis de retrouver les couleurs originales et de mettre en valeur la subtile perspective.





Continuation vers le **quartier de la Brera**, un des endroits les plus huppés de la ville, proche du Ouadrilatère de la Mode.

Visite de la **Pinacoteca di Brera**, une des collections majeures de la peinture italienne, hébergée dans un palais du XVIII^e s.

La Pinacothèque, qui fut inaugurée en 1809 en présence de Napoléon, est mondialement connue pour la richesse de ses collections. Elle expose des chefs-d'œuvre de la Renaissance tels l'émouvante *Pietà* de Giovanni Bellini, le surprenant *Christ mort* de Mantegna, le délicat retable *Pala Montefeltro* de Piero della Francesca, le *Mariage de la Vierge* de Raphaël, tout empreint de la suavité de son maître Le Pérugin, ou encore le spectaculaire *Repas à Emmaüs* du Caravage qui annonce le mouvement baroque.





Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, nous verrons le **Duomo**, chef-d'œuvre de l'architecture gothique flamboyante, construit entièrement en marbre, surmonté de la statue dorée de la Madonnina. Visite de l'intérieur, de la zone souterraine archéologique et des terrasses.

Commencée en 1386 à la demande de Gian Galeazzo Visconti, seigneur de Milan, la construction de la cathédrale, une de plus vastes églises au monde, ne fut achevée...qu'après la Deuxième Guerre mondiale. Mélange de styles gothique tardif, baroque et néogothique, sa façade grandiose multiplie les pinacles et les statues.

L'intérieur à 5 nefs surprend par sa verticalité tandis que depuis les toits de la cathédrale se dévoile une véritable assemblée céleste composée de statues et décors sculptés.





Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant panoramique.

Nuitée à l'hôtel The Square Milan 4*.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la Pinacoteca Ambrosiana.

Ce palais construit en 1609 pour le cardinal Federico Borromeo, abrite sa prestigieuse collection de manuscrits - dont le fameux *codex Atlanticus* de Léonard de Vinci -, de livres et de peintures qu'il rassembla tout au long de sa vie de mécène. Parmi les chefs-d'œuvre, le carton préparatoire de *L'Ecole d'Ahènes* de Raphaël, la *Vierge au baldaquin* de Botticelli, le *Portrait de Musicien* de Léonard de Vinci, la *Dame aux perles* d'Ambrogio da Predis, l'*Adoration des Mages* de Titien, la *Corbeille de fruits* œuvre de jeunesse de Caravage ainsi que des paysages et des miniatures de Jan Bruegel de Velours, dont le cardinal fut l'ami.

Départ en car en direction des **Navigli**, nouveau quartier en vogue de Milan, situé autour de l'ancien port fluvial rénové à l'occasion de l'Exposition universelle de 2015. Promenade à pied le long des canaux.

Parmi les grands travaux d'urbanisme entrepris sous les Sforza au XVe s., le creusement de canaux (navigli) a permis de faire de Milan un grand port fluvial relié au Pô et aux grands lacs. Le long du Naviglio grande et du Naviglio Pavese, c'est un autre visage de Milan qui se dévoile avec ses maisons aux façades colorées, passerelles enjambant les canaux, impasses, boutiques de brocanteurs, galeries d'art, bars et restaurants.





Déjeuner dans un restaurant local aux Navigli.

En début d'après-midi, transfert vers l'aéroport Milan Linate.

Envol direct vers Bruxelles avec Brussels Airlines. Arrivée en soirée à Bruxelles.

FIN DU PROGRAMME -

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

AVANTAGE:

PRIX PRESTO PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2022 : 1.395,00 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 350,00 €

APRES LE 15/12 : LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 1.495,00 €

CE PRIX COMPREND:

- Les vols directs internationaux A/R Bruxelles-Milan à bord de la compagnie Brussels Airlines.
- Les transferts aéroport hôtel et les visites du 3e jour en car.
- Le logement en chambre double et petit déjeuner dans l'hôtel mentionné (ou similaire).
- Les repas avec les boissons incluses (eau, 1/4 vin, café ou thé) excepté le vin du dîner du 2e jour.
- Les visites prévues au programme.
- Les services d'un guide parlant français et l'accompagnement Preference Travel Team.
- Les attentions de la Libre.

CE PRIX NE COMPREND PAS:

- Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- Le vin du dîner du 2e jour.
- Les assurances avec « Assurinco ».
- Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique,...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

REMARQUES IMPORTANTES:

Pour participer a ce voyage, les citoyens belges doivent etre en possession de leur carte d'identite. Pour les autres nationalites, veuillez contacter votre ambassade.

LES VISITES SE FONT PRINCIPALEMENT A PIED. POUR LE BON DEROULE DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE BONNE MOBILITE.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT

MILAN A L'OCCASION DE L'EXPOSITION BOSCH LA LIBRE ART - DU 7 AU 9 MARS 2023

A RENVOYER CHEZ:	Preference - Travel Team (Lic. a 1652)				
	Rue des Francs,	79 воїте 4 - 1040 В	RUXELLES		
	TEL: 02/647 30 0	00 - Fax : 02/647 37 2	2		
	INFO@PREFERENCE.	.BE WWW.PREFERENCE.	BE		
JE, SOUSSIGNÉ(E),					
NOM:	PRENOM :				
ADRESSE :					
N° POSTAL :	LOCALITE :				
TELEPHONE :		GSM :		FAX :	
ADRESSE E-MAIL :					
RÉSERVE PLAC	E(S) POUR LE VOY	AGE EN RÉFÉRENCE			
Données Passager n°1	(TELLES QUE MENTION	NNÉES SUR LA CARTE D'ID	PENTITÉ)		
Nom :		PRÉNOM :		M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)	
DATE DE NAISSANCE :		Nationalité :			
N° DE CARTE IDENTITÉ :		DATE D'ÉMISSION:		DATE D'EXPIRATION :	
Données Passager n°2	(TELLES QUE MENTION	NNÉES SUR LA CARTE IDEN	NTITÉ)		
Nom :		PRÉNOM :		M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)	
DATE DE NAISSANCE :		NATIONALITÉ :			
N° DE CARTE D'IDENTITÉ :			DATE D'ÉMISSION:	DATE D'EXPIRATION:	
TYPE DE CHAMBRE :	OOUBLE À 1 LIT	DOUBLE À 2 LITS	DOUBLE À PARTAGER	☐ SINGLE	
EN OPTION: ASSURAN	CE AUPRÈS DE « AS	SSURINCO »			
Annulation (Hors covi	D) - PRIME DE 4 %	SUR L'ENSEMBLE DE MO	ON DOSSIER		
☐ JE SOUHAITE Y SOUSCR	IRE				
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y S	SOUSCRIRE				
MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSI	ISTANCE + BAGAGES) -	- PRIME DE 5,76 % SUR I	'ENSEMBLE DE MON DOSSIER	
☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRI	RE				
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y S	OUSCRIRE				
*Au vu de la situation ac	tuelle, nous vous r	ecommandons vivem	ent une couverture COV	ID	

INSCRIPTION (SUITE):

MILAN A L'OCCASION DE L'EXPOSITION BOSCH DU 7 AU 9 MARS 2023

Prix:	□ <u>Avantage</u> : Prix presto jusqu'au 15 decembre: 1 395 €
	□ APRES LE 15 DECEMBRE 2022, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 1495 €
	□ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 350 €
	Taxes d'aeroport incluses - sous reserve de modification par la compagnie aerienne
Un acompte de 30	0% est payable <u>à la réservation</u> sur le compte bancaire KBC au nom de : Travel Team S.A.
UNE FACTURE FINALE	VOUS SERA ENVOYEE. LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 7 FEVRIER 2023
Paiements:	IBAN: BE92 7440 6349 9223 SWIFT/BIC: KREDBEBB REFERENCE: BOSCH D.3656
EN CAS DE PAIEMENT F	PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.
& REPRÉSENTATIVE	SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSUI S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAI EMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).
En cas de souscr Contrat.	IPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES D
	ENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIR DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAI
FAIT À	, LE
SIGNATURE POUR	ACCORD:

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du

voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018